

NEW!

PLAN FORMATION-INSERTION (PFI)

UNE FORMATION
EN ENTREPRISE AVEC UN
EMPLOI À LA CLÉ

Le PFI, c'est quoi ?

Le Plan Formation-Insertion vous permet d'**acquérir les compétences nécessaires** grâce à une **formation en entreprise**¹, pour ensuite exercer une activité professionnelle au sein de cette même entreprise.

Vos avantages

- Vous signez un contrat de formation avec une entreprise qui **s'engage à vous embaucher au terme de la formation**. L'engagement doit avoir une durée au moins égale à celle du contrat de formation.
- Durant l'exécution du contrat, vous **restez inscrit comme demandeur d'emploi** et continuez à percevoir vos allocations sociales éventuelles². De plus, le Forem vous verse une prime mensuelle exemptée de cotisations sociales.
- **Le Forem intervient dans vos frais de déplacement** si ceux-ci excèdent 5 km et vos frais de garde d'enfant et de garderie (sous certaines conditions).

Montant actuel de vos allocations par jour	Montant de la prime versée par le Forem au stagiaire par mois			
38, 50 € ou +	318,76 €			
Entre 25,66 et 38,49 €		637,52 €		
Maximum 25,65 €			956,28 €	
Pas d'allocations				1275,04 €

Conditions d'accès

Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé au Forem et vous résidez en Belgique.

Dans quel type de formation ?

Toutes les formations qui **mettent en adéquation les besoins de l'entreprise avec vos capacités**. Elles peuvent être organisées exclusivement dans l'entreprise ou en partie dans un centre de formation.

Vos engagements

Vous devez **suivre la formation jusqu'à son terme** avec assiduité, en respectant les règles en vigueur dans l'entreprise.

En pratique

Si un employeur est intéressé par votre profil mais qu'il vous manque quelques compétences, **parlez-lui de la possibilité de vous engager sous contrat PFI**. Pour plus d'infos, invitez-le à prendre contact avec un Conseiller entreprises de sa région qui lui donnera toutes les informations nécessaires.

Plus d'infos ?

- 👤 Prenez contact avec votre conseiller.
- ☎️ 0800/93 947, si vous n'avez pas de conseiller.
- 📶 www.leforem.be, sur la page « PFI »

¹ D'une durée de 4 à 26 semaines et jusqu'à 52 semaines (sous certaines conditions).
² Revenu d'intégration social, allocations de chômage, etc.

